

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-10

L'an deux mil vingt-quatre

Le sept mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusée : Mme FREBAULT

Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ

Date de Convocation : 29 février 2024

OBJET : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 07/12/2023 ;

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la démission de l'agent sur le poste d'agent polyvalent de 17h06, il convient de recruter un CDD sur cet emploi vacant.

Il explique la nécessité de modifier le temps de travail du poste d'adjoint technique à 17h06, de rajouter 1h sur du ménage dans les bâtiments scolaires, et d'être cohérent avec le lissage de salaire sur 6 mois du nouveau contrat de l'agent occupant cet emploi permanent.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet à quotité 17h06 ;
- Créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à quotité 13h12.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 11 mars 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

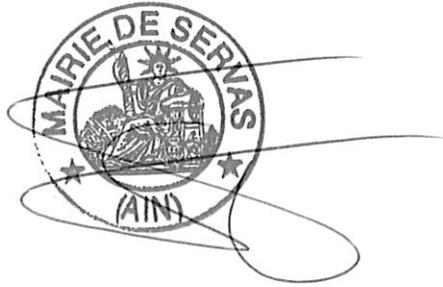


TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Service	Libellé emploi	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Durée temps de travail hebdomadaire
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	Rédacteur ou Adjoint administratif	1	TC
	Secrétaire administrative polyvalente	Adjoint administratif	1	TC
Services techniques	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	3	TC
		Adjoint technique	6	1 : 31h15 1 : 24h40 1 : 13h12 1 : 09h47 1 : 08h39 1 : 06h31
		Adjoint technique Saisonnier	1	TC
Ecoles	ATSEM	ATSEM	1	27h57
	ATSEM	ATSEM ou Adjoint technique	1	TC

